

Gardez votre santé bien protégée pendant votre retraite



DISNEYLAND PARIS et **MERCER** vous accompagnent dans votre départ à la retraite en vous proposant une solution préférentielle pour le maintien de votre mutuelle santé.

Un maintien dédié aux anciens cast members

Le régime santé de **DISNEYLAND PARIS** prévoit la possibilité de **prolonger votre couverture**, aux conditions suivantes :

- ✓ Les garanties de la base et de l'option facultative sont **identiques** à celles des actifs. Toutefois, la sur-complémentaire n'est plus proposée,
- ✓ **Vous et vos ayant-droits** pouvez en bénéficier,
- ✓ En 2026, les **tarifs** sont les suivants :

Base	Option
112,58 €	+ 34,06 €

Pour rappel, à la retraite, il n'y a plus de participation patronale de la part de l'employeur.

- ✓ La cotisation pourra évoluer en fonction des négociations de l'ensemble du régime santé de DISNEYLAND PARIS, comme c'est le cas pour les actifs.
- ✓ Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment.

Adhérez facilement en retournant le **Bulletin Individuel d'Affiliation** (« Inactifs ») à Mercer ou adressez-nous directement la demande en ligne via votre espace personnel Mercer Ma Santé.



Vos points de contact habituels Mercer peuvent vous renseigner sur ce dispositif



Par téléphone

09 69 32 49 01



Dans votre centre Mercer

Au rdc du bâtiment
Baloo



**Via votre espace Mercer
Ma Santé**

www.mercermasante.fr